

Impôt sur le revenu

en intérêts et les dépenses pour que le régime ne défavorise pas le propriétaire de maison et le petit fabricant qui ne jouissent pas des mêmes dispositions pour amortir leurs frais d'emprunt.

M. Cosgrove: Monsieur le président, je ne peux que répéter que l'effet de l'obligation et de la disposition, sur laquelle doit porter le débat, est de faire pencher la balance en faveur de ceux qui peuvent se prévaloir de l'obligation. C'est un avantage appréciable et, à notre avis, d'abord un encouragement, puis une aide aux petites entreprises, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers, qui veulent profiter du taux préférentiel.

M. Rose: Je voulais simplement souligner que vos efforts seront vains si le véritable taux d'intérêt sur la dette pénalise le petit emprunteur, le chef de petite entreprise et le propriétaire de maison; c'est, du moins, ce que je prétends.

M. Cosgrove: Je comprends maintenant ce que le député voulait dire, mais je suis persuadé que ce projet de loi, qui prévoit un taux égal à la moitié du taux préférentiel, ne pénalise personne. Je reconnais que les banques risquent de traiter différemment certaines catégories d'emprunteurs, mais pas dans le cas de cette réduction du taux grâce à l'obligation.

M. Blenkarn: Monsieur le président, mon collègue a fait allusion à une étude effectuée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, étude selon laquelle, grâce aux obligations pour le développement de la petite entreprise, les recettes gouvernementales ont augmenté de 120 millions et elles seront supérieures de 75 millions aux dépenses pour la période allant de 1980 à 1984. On a examiné les coûts nets pour le gouvernement et le problème de l'augmentation réelle des prêts, car il est évident que certaines personnes qui auraient emprunté, de toute façon, ont profité du programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise et des avantages fiscaux qu'il prévoit. D'autres études sur ce sujet ont été effectuées ici même à Ottawa, et je me demande à quelles études a procédé le ministre, sachant que le rapport a été présenté en février 1981. Pouvons-nous prendre connaissance de ces études? Dans l'affirmative, pourquoi n'ont-elles pas été rendues publiques? Le ministre peut-il nous expliquer ce qu'il reproche à cette étude? Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé tomber le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise, sachant que, selon toutes les informations que nous avons, ce programme a permis au gouvernement de réaliser des recettes fiscales supérieures aux coûts du programme?

● (1620)

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'ai abordé ce problème un peu plus tôt. Les modèles économétriques comme ceux que nous fournit Infrometrica sont très utiles. Il est bon d'avoir des modèles théoriques permettant de connaître l'évolution de l'économie. Le problème réside dans l'interprétation de ces études. Nos collaborateurs ne souscrivent pas aux hypothèses qui sont utilisées pour en arriver aux excédents auxquels le député a fait allusion, par exemple.

M. Blenkarn: Si les Canadiens ont payé pour ces études, pourquoi ne sont-elles pas rendues publiques? Le ministre est-

il prêt à les présenter? Cette étude commandée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a été effectuée par la société d'experts-conseils Don R. Allen and Associates Ltd. et elle montre que le programme des obligations pour le développement de la petite entreprise a permis au gouvernement de recevoir davantage de recettes qu'il n'a fait de dépenses. Le gouvernement a déclaré avoir étudié le rapport et il a affirmé qu'il renfermait des hypothèses fausses. Si c'est bien le cas, qu'il publie son étude. Nous aimerions bien savoir ce qu'on a fait de cette étude réalisée à nos frais.

M. Cosgrove: Le député me demande de présenter une étude dont il lit des passages. Bien sûr, nous en avons des copies, monsieur le président, mais notre interprétation diffère de la sienne. Dans sa déclaration du 27 septembre 1982, le ministre a signalé qu'il avait étudié la même période et la même performance économique que le rapport de la société Infrometrica. Il aurait, semble-t-il, étudié non seulement ce rapport, mais également d'autres documents, afin de déterminer si les conclusions de la société Infrometrica étaient fondées.

M. Blenkarn: Le ministre n'a rien compris à cette étude dont on parle pour la première fois ici même. On y fait allusion maintenant, car nous étudions le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise. Le gouvernement affirme avoir examiné l'étude Allen dont les conclusions seraient fausses, selon lui.

Voyons sur quoi le gouvernement se base pour faire cette affirmation. Est-il prêt à publier ses propres études financières pour appuyer ses affirmations? Le secteur privé juge, quant à lui, qu'il s'agissait d'un excellent programme dont le gouvernement a tiré profit. Si l'étude est fautive, où sont les données qui le prouvent?

M. Cosgrove: Monsieur le président, la preuve se trouve dans les nombreuses autres études relatives à cette période que le gouvernement a considérées; dans les conseils que les fonctionnaires du ministère ont donnés au ministre, dans l'interprétation de ce document particulier par les fonctionnaires et, enfin, dans l'état du compte en banque du gouvernement. Je ne suis pas sûr des recettes que le gouvernement aurait touché, d'après le député de Mississauga-Sud, mais nous sommes d'avis que les sections des comptes à recevoir du gouvernement du Canada ne témoignent pas de la production d'une telle activité économique.

M. Blenkarn: Monsieur le président, la performance économique du gouvernement est insondable. Dans le budget de novembre 1981, le gouvernement prévoyait pour l'année financière en cours des recettes de 80.3 milliards de dollars. Il en a reçu 66, ce qui fait qu'il manquait 17 milliards de dollars dans ses recettes. Une bonne partie du problème découle de l'ineptie du gouvernement et de lois de l'impôt qui saignent le pays et chassent l'entreprise. L'obligation pour le développement de la petite entreprise était un bon programme, mais il a été supprimé parce qu'il n'était pas compatible avec le paternalisme gouvernemental. Ce programme fonctionnait. Il produisait des recettes et favorisait la croissance économique, mais il n'était pas conforme au socialisme.